



# Conseil économique et social

Distr. générale  
10 mars 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Commission du développement durable

### Treizième session

11-22 avril 2005

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

### Rapport de la Réunion préparatoire

intergouvernementale pour la treizième session  
de la Commission du développement durable

## Rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session. . . . .	1-19	2
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	1-3	2
B. Ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	4	2
C. Travaux de la session . . . . .	5-17	2
D. Participation . . . . .	18	5
E. Documentation . . . . .	19	5
II. Résumé des débats interactifs établi par le Président . . . . .	20-141	5
A. Introduction . . . . .	20-24	5
B. Eau . . . . .	25-68	6
C. Assainissement . . . . .	69-109	14
D. Établissements humains . . . . .	110-133	22
E. Interactions entre l'eau, l'assainissement et les établissements humains . . . . .	134-141	27
III. Adoption du rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale . . . . .	142-143	29



## **I. Organisation de la session**

### **A. Ouverture et durée de la session**

1. La Réunion préparatoire intergouvernementale pour la treizième session de la Commission du développement durable s'est tenue à New York du 28 février au 4 mars 2005 et elle a comporté 11 séances. Des débats interactifs sur les thèmes de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains ont été tenus parallèlement lors des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances, du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2005.

2. La session a été ouverte par le Président de la Commission du développement durable, M. John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda).

3. Le Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a présenté les rapports du Secrétaire général sur la gestion des ressources en eau (E/CN.17/2005/2), l'assainissement (E/CN.17/2005/3) et les établissements humains (E/CN.17/2005/4).

### **B. Ordre du jour et organisation des travaux**

4. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 28 février, la Réunion préparatoire intergouvernementale a adopté son ordre du jour provisoire et approuvé l'organisation de ses travaux, tels qu'ils figurent dans le document E/CN.17/IPM/2005/1. L'ordre du jour était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer les progrès dans le cadre du module thématique :
  - a) Eau;
  - b) Assainissement;
  - c) Établissements humains.
3. Questions diverses.
4. Adoption du rapport de la Réunion préparatoire intergouvernementale.

### **C. Travaux de la session**

5. À la 1<sup>re</sup> séance également, les représentants de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que le représentant du Bureau des commissions régionales à New York, ont fait des déclarations relatives au module thématique concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains. Une déclaration a également été faite par le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

6. À la même séance, les représentants des diverses réunions intersessions tenues depuis la douzième session de la Commission du développement durable ont présenté les résultats des réunions revêtant une importance directe pour les débats sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains, ainsi que les orientations

possibles et mesures envisagées correspondantes pour tenir les engagements relatifs au module thématique. Le Ministre sénégalais de la prévention, de l'hygiène publique et de l'assainissement a évoqué les résultats du Forum mondial sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène, tenu à Dakar du 29 novembre au 3 décembre 2004. Le Secrétaire d'État ougandais à l'eau a présenté les résultats de la Conférence internationale sur la gestion intégrée des ressources en eau, tenue à Tokyo du 6 au 9 décembre 2004, et de la cinquième session ordinaire du Conseil des ministres africains de l'eau, tenue en novembre 2004. Le Ministre espagnol du logement a parlé du Forum urbain mondial, tenu à Barcelone (Espagne) du 13 au 17 septembre 2004. Le représentant du Ministère suédois des affaires étrangères a évoqué la semaine de l'eau qui s'est déroulée à Stockholm du 16 au 20 août 2004.

7. Toujours à la 1<sup>re</sup> séance, des déclarations liminaires ont été faites par les représentants de la Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Luxembourg (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Turquie et Croatie), des pays du Processus de stabilisation et d'association qui sont candidats éventuels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie-et-Monténégro) ainsi que de la Norvège, pays membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen), des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et du Maroc.

8. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 28 février, la Commission a entendu les exposés des représentants des grands groupes, qui ont donné un aperçu de leurs vues quant aux orientations possibles et mesures envisagées dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, telles qu'elles figurent dans le document E/CN.17/2005/5. Les exposés ont été faits par les représentants de la Fédération internationale des producteurs agricoles, au nom du groupe des exploitants agricoles; du Conseil international pour la science, au nom du groupe des communautés scientifiques et technologiques; du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, au nom du groupe du commerce et de l'industrie; de la Confédération internationale des syndicats libres, au nom du groupe des salariés et des syndicats; de United Cities and Local Governments, une organisation représentant le groupe des autorités locales; de l'Institute for Agriculture and Trade Policy, au nom du groupe des organisations non gouvernementales; de la Fondation Tebtebba, au nom du groupe des peuples autochtones; du Coordonnateur du Groupe des jeunes de la Commission du développement durable, au nom du groupe des enfants et des jeunes; et de l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, au nom du groupe des femmes.

9. Les grands groupes étaient notamment représentés par 46 organisations accréditées. À la 2<sup>e</sup> séance, ils ont entamé avec les gouvernements un débat interactif pour dégager leurs priorités d'action en matière d'eau, d'assainissement et d'établissements humains. Leurs vues quant aux orientations possibles et aux mesures envisagées ont été intégrées dans les débats thématiques qui se sont déroulés pendant toute la semaine et ils ont été invités à formuler des observations finales à la dernière séance.

10. À la 2<sup>e</sup> séance également, la Commission a tenu un débat liminaire portant sur les orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer les progrès dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Ont pris la parole : M. Albert Wright,

Coprésident de l'Équipe du Projet objectifs du Millénaire sur l'eau et l'assainissement; M<sup>me</sup> Carmen Arevalo-Correa, Vice-Ministre colombienne de l'environnement; et M<sup>me</sup> Nafisa Barot, Administratrice exécutive d'Utthan, une organisation non gouvernementale établie en Inde.

11. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> mars, la Commission a organisé un débat liminaire sur les orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer les progrès dans le domaine des établissements humains. Ont pris la parole : María Antonia Trujillo, Ministre espagnole du logement; Sílvia Andere, Administratrice publique à la Société d'urbanisation municipale de Belo Horizonte (Brésil); Sylvia Martinez, Conseillère principale auprès du Federal Housing Finance Board (États-Unis d'Amérique); et Elliott Sclar, Coordonnateur de l'Équipe 8 du Projet objectifs du Millénaire et professeur d'aménagement urbain et d'affaires publiques à l'Université Columbia (États-Unis d'Amérique).

12. À ses 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances, du 1<sup>er</sup> au 3 mars, la Commission a tenu des débats parallèles interactifs sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains. Le débat sur l'eau a porté sur les thèmes suivants : assurer l'accès à l'eau potable dans les zones urbaines et rurales; élaborer des plans de gestion intégrée des ressources en eau et créer un cadre institutionnel et de politique générale approprié; améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et en gérer les multiples usages; la qualité de l'eau, la gestion des écosystèmes et la prévention des catastrophes; renforcer les programmes de surveillance et d'évaluation; et mobiliser des fonds pour investir dans le domaine de l'eau.

13. Le débat sur l'assainissement a porté sur les thèmes suivants : assurer l'accès à un réseau d'assainissement approprié dans les zones urbaines et rurales; gérer les eaux usées et renforcer les systèmes de surveillance; et mobiliser les capacités et les fonds nécessaires pour atteindre les objectifs relatifs à l'assainissement énoncés dans le Plan d'application de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable.

14. Le débat sur les établissements humains a porté sur les thèmes suivants : assurer de meilleurs logements et les services apparentés aux populations défavorisées des zones urbaines; créer des emplois et promouvoir les entreprises locales; et créer des institutions et des produits financiers adaptés aux besoins financiers des populations défavorisées vivant en milieu urbain.

15. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 3 mars, la Commission a mis l'accent sur l'intégration des thèmes de l'eau et de l'assainissement, l'objectif général étant de créer des mesures d'incitation pour la formation de partenariats effectifs entre les secteurs public et privé pour la gestion de l'eau et l'assainissement et de faire participer les petites entreprises à la prestation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à l'échelle locale.

16. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 3 mars, la Commission a mis l'accent sur les liens étroits et les questions intersectorielles reliant les thèmes de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, l'objectif général étant de définir les orientations possibles et mesures envisagées pour l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans la gestion de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains; de créer un environnement favorable à la gestion des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de logement par les collectivités et

les autorités locales; et d'intégrer les services de logement, d'assainissement et d'approvisionnement en eau dans le cadre plus large de l'aménagement urbain.

17. Des activités de partenariat ont été organisées du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2005 pour susciter les débats et échanger les enseignements tirés dans des domaines liés aux partenariats pour le développement durable. On trouvera la liste de ces activités sur le site Web : <<http://www.un.org/esa/sustdev/partnerships/partnerships.htm>>.

## **D. Participation**

18. Des représentants de 46 États membres de la Commission du développement durable ont participé à la Réunion préparatoire intergouvernementale. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de la Communauté européenne, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et des grands groupes étaient également présents. La liste des participants peut être consultée sur le site Web : <<http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd13/ipm.htm>>.

## **E. Documentation**

19. La Réunion préparatoire intergouvernementale était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources en eau : orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer les progrès (E/CN.17/2005/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'assainissement : orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer les progrès dans le cadre du module thématique (E/CN.17/2005/3);

c) Rapport du Secrétaire général sur les établissements humains : orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer les progrès (E/CN.17/2005/4);

d) Priorités d'action des grands groupes dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains (E/CN.17/2005/5);

e) Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux de la Réunion préparatoire intergouvernementale pour la treizième session de la Commission du développement durable (E/CN.17/IPM/2005/L.1).

## **II. Résumé des débats interactifs établi par le Président**

### **A. Introduction**

20. Comme en avait convenu la Commission du développement durable à sa onzième session, les débats de la Réunion préparatoire intergouvernementale pour la treizième session de la Commission du développement durable ont porté sur les orientations possibles et mesures envisagées pour surmonter les contraintes et les obstacles empêchant de tenir les engagements relatifs au module thématique et mis

en évidence lors de l'année d'évaluation et dans le rapport de la douzième session<sup>1</sup>. Les débats ont été fondés en outre sur les résultats de la session d'évaluation de la douzième session de la Commission du développement durable, les rapports du Secrétaire général et d'autres contributions pertinentes.

21. En établissant le présent document à partir des débats, le Président a insisté sur les orientations possibles et les mesures envisagées par les délégations et d'autres participants pour apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan d'application de Johannesburg et des objectifs du Millénaire pour le développement correspondants dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Étant donné la diversité des besoins, des priorités et des défis suivant les pays et les régions, le document propose une gamme d'options susceptibles d'aider à définir des stratégies, politiques et programmes relatifs à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, en accordant la priorité aux orientations possibles et aux mesures envisagées qui s'appliquent au plus grand nombre de pays qui soit, tout en tenant surtout compte de la nécessité d'adapter ces orientations possibles et ces mesures envisagées aux besoins des pays en développement, d'Afrique en particulier, des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement en raison des plus grandes difficultés qu'ils éprouvent à assurer leur développement durable et à réaliser les objectifs du Plan d'application de Johannesburg et ceux du Millénaire pour le développement.

22. Le présent document est divisé en trois grands chapitres correspondant aux trois thèmes intersectoriels suivis d'un bref chapitre sur leurs interactions.

23. Le Président s'est attaché à consigner les divers points de vue et à rendre compte des diverses expériences des délégations et d'autres participants de manière équilibrée, en offrant à la treizième session de la Commission du développement durable toute une série d'orientations possibles et de mesures envisagées à examiner. Il a également consigné les observations formulées à la séance de clôture.

24. Plusieurs des orientations possibles et des mesures envisagées définies dans le chapitre sur l'eau se retrouvent également dans le chapitre sur l'assainissement, confirmant ainsi que les deux thèmes sont inextricablement liés.

## **B. Eau**

### **Introduction**

25. La mise en valeur et la gestion des ressources en eau et l'approvisionnement efficace et équitable en eau potable sont au cœur des politiques de lutte contre la pauvreté, de protection des écosystèmes et de croissance durable. L'adoption d'une approche intégrée, multisectorielle et équilibrée peut être le moyen le plus efficace d'attaquer de front le problème de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement et de la gestion des ressources en eau.

26. L'expérience montre que les objectifs liés à l'eau et à l'assainissement sont réalisables et que tous les partenaires ont un rôle à jouer : les secteurs public et privé; les autorités locales, nationales et internationales; les collectivités et les particuliers. Les pays ont beau avoir de nombreux problèmes communs, aucun ensemble de politiques ne s'applique partout. Les grandes orientations possibles aux

niveaux national et international visent notamment à renforcer les capacités de gestion intégrée des ressources en eau et la politique générale de l'eau, à mieux assurer la distribution de l'eau, à l'utiliser de manière plus efficace, à accroître la quantité d'eau potable disponible, à protéger la qualité de l'eau, à réduire les coûts tout en améliorant le recouvrement, à promouvoir des politiques en faveur des pauvres et à renforcer les réseaux de surveillance locale et internationale.

### **Mieux assurer l'accès à l'eau potable dans les zones urbaines et rurales**

27. L'intégration de la politique de l'eau dans les stratégies de développement, notamment dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et dans les stratégies nationales de développement durable, traduit une véritable volonté politique de réaliser l'objectif d'approvisionnement en eau potable et de créer un plan directeur permettant de mobiliser des ressources nationales et internationales à cette fin. Il importe que les stratégies de lutte contre la pauvreté et les stratégies nationales de développement durable demeurent des processus participatifs et contrôlés par les pays, en laissant le soin aux partenaires de développement externes de fournir le soutien technique et financier nécessaire. Les mesures envisagées dans le domaine de l'eau tendent à être des plus efficaces lorsqu'elles sont intégrées à des processus de planification de développement plus élargis, et non à des processus isolés.

28. On peut accélérer le ravitaillement en eau potable des taudis urbains, des zones périurbaines et des petites municipalités par diverses mesures, notamment en élargissant le réseau de distribution par des moyens peu coûteux, en rendant le statut d'occupation des terres plus sûr, en encourageant d'autres opérateurs privés à intervenir et en mettant à contribution les organisations communautaires. C'est entre autres en offrant un service minimum gratuit, en proposant plus de tarifs forfaitaires, et surtout en subventionnant les redevances de raccordement des ménages à faible revenu que l'on pourra étendre le réseau aux couches déshéritées mal desservies. Les subventions tendent à être des plus efficaces et des plus viables lorsqu'elles sont bien ciblées et transparentes comme le montre l'expérience. Le soutien technique et financier des pouvoirs publics et des autorités locales en vue du forage et de l'entretien de puits et d'autres sources d'approvisionnement en eau peut aider à mieux ravitailler en eau potable les couches déshéritées qui vivent pour la plupart dans les zones rurales.

29. Il se peut que, pour cela, il faille changer de méthode en passant d'une approche fondée sur les besoins à une approche fondée sur les droits, afin de susciter la volonté politique nécessaire et de créer un système d'allocation de ressources qui mettrait les intérêts des pauvres en avant. Les domaines d'action prioritaires pourraient notamment consister à recueillir des pratiques optimales; à établir des indicateurs; et à promouvoir des politiques et programmes qui militent en faveur du respect des principes du droit à l'eau.

30. Les compagnies de distribution d'eau pourraient, en rentabilisant l'eau destinée aux utilisateurs finals, en faire baisser les coûts, au bénéfice des ménages à faible revenu et réduire les pertes en eau. Afin de diminuer la consommation inutile et de ne pas trop grever les budgets des pouvoirs publics, une autre méthode éprouvée consiste non pas à assurer l'offre, mais à gérer la demande.

31. Dans la plupart des pays, c'est le secteur public qui se charge généralement de la distribution d'eau. Or, les services publics d'eau des pays en développement sont souvent mal dotés en ressources, mal gérés et inefficaces. Une solution aux

problèmes pourrait être de les réformer pour les rendre plus efficaces par des procédés de gestion modernes et notamment par des moyens financiers accrus.

32. Le secteur privé pourrait être encouragé à fournir ces services en renforçant sa confiance dans la structure administrative de l'État par la mise en place de cadres juridiques et budgétaires sûrs et stables. Les pouvoirs publics pourraient également aider les entrepreneurs du secteur privé à faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités en permettant au public d'exercer un contrôle sur le fonctionnement du réseau et de l'évaluer. Certes, on est largement en droit de s'attendre à ce que les prestataires de services du secteur privé fournissent des services de qualité à un prix raisonnable mais pas à ce qu'ils aillent jusqu'à subventionner les utilisateurs, ce qui demeure une responsabilité publique. De petits prestataires pourraient être encouragés aussi à distribuer l'eau, notamment dans les zones isolées, en leur assurant un meilleur accès au crédit, en les formant et en créant un cadre de réglementation favorable. Aider les petits prestataires favorise, comme l'expérience l'a montré, l'esprit d'entreprise et la création d'emplois, qui sont d'importants piliers du développement.

33. Les petits réseaux de distribution d'eau aident à exploiter les ressources en eau souterraines dans les villes petites et moyennes, ainsi que dans les zones rurales. Les collectivités pourraient, en apprenant à exploiter et à entretenir ces réseaux, les rendre viables. Il importerait de créer des fabriques locales d'équipement et de pièces détachées pour maintenir le fonctionnement des réseaux.

34. La mise en valeur et la gestion écologiquement viables des ressources en eau souterraines est un aspect fondamental de la gestion des ressources en eau dans de nombreux pays. Or l'utilisation durable de ces ressources en eau souterraines exige des codes de réglementation visant à ralentir l'épuisement des nappes aquifères et à préserver la qualité de l'eau, et partant, l'institution ou le renforcement de méthodes de contrôle et de répression.

35. La remise à niveau ou la réfection des réseaux de distribution d'eau existants, mais inefficaces ou défectueux, et la planification et la construction de nouveaux réseaux peuvent améliorer l'accès à l'eau potable. D'autres solutions plus onéreuses pourraient consister à construire des réservoirs d'eau accompagnés des clauses écologiques correspondantes pour bénéficier d'un approvisionnement fiable. Le dessalement de l'eau est une autre solution coûteuse à laquelle on a surtout recours dans les régions où l'eau est rare et donc utilisée pour des besoins très importants. Les systèmes d'épuration des eaux de ménage au point d'utilisation et leur stockage en lieu sûr permettent d'obtenir de l'eau potable à partir de sources polluées. La collecte des eaux de pluie est également une solution assez abordable et très répandue dans les ménages et pour l'irrigation à petite échelle.

36. De nombreux pays ont réussi à résoudre leurs problèmes locaux et à réduire les coûts des services de distribution d'eau en décentralisant la gestion de l'eau et en confiant des pouvoirs de décision aux autorités locales et aux institutions communautaires, telles que les comités des ressources en eau, et en renforçant les compétences nécessaires dans le cadre de programmes prévus à cet effet. Les services de distribution d'eau seraient également plus viables et plus abordables si les utilisateurs étaient encouragés à aider à construire des réseaux de distribution d'eau, notamment en contribuant en nature.



37. Il importe de former les cadres et les techniciens dans les domaines de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement pour qu'ils puissent en assurer le bon fonctionnement. L'exploitation du savoir local et autochtone peut aboutir à des modèles techniques et à des mécanismes de gestion adaptés aux réalités locales. La sensibilisation des filles et des femmes à tous les niveaux peut aider à assurer une utilisation et une gestion plus rationnelles de l'eau.

**Élaborer des plans de gestion intégrée des ressources en eau  
et créer un cadre institutionnel et de politique générale approprié**

38. Bien que la gestion intégrée des ressources en eau permette d'examiner les questions relatives à l'eau de manière globale, les pays devront tout de même adapter leurs plans de gestion desdites ressources à leurs besoins et à leurs objectifs propres. Il importerait de créer une législation et une réglementation qui permettent de faire face à des exigences antagoniques au niveau des bassins fluviaux, des bassins versants, des nappes aquifères et des ressources locales. La gestion des ressources en eau, notamment la préservation de leur qualité, est mieux assurée lorsque les questions relatives à l'eau et à l'assainissement sont abordées ensemble, comme le montre l'expérience. Elle pourrait être assurée notamment en créant des mécanismes commerciaux et en menant une gestion par bassin versant associée à une gestion par région.

39. Reconnaître le rôle primordial des femmes dans la gestion des ressources en eau, prendre en compte les questions sexospécifiques et notamment associer pleinement les femmes à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des programmes et projets, pourraient contribuer pour beaucoup à une gestion rationnelle des ressources en eau. Les données ventilées par sexe, l'analyse des sexospécificités, l'établissement d'un budget soucieux de l'égalité des sexes, les systèmes de suivi et d'évaluation ainsi que les indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes se sont révélés utiles à cet égard. L'amélioration des installations de distribution d'eau et d'assainissement dans les écoles pourrait aider à réduire l'écart actuel des effectifs scolaires entre les filles et les garçons.

40. La constitution de vastes réseaux d'information sur l'eau, y compris des réseaux d'étude et de suivi au niveau des pays et des bassins hydrographiques, favoriserait beaucoup l'élaboration de politiques et de plans bien conçus en matière d'eau. La décentralisation de la gestion permettrait d'assurer durablement les fonctions de suivi.

41. L'expérience montre que diverses méthodes peuvent être utilisées pour élaborer des plans de gestion intégrée des ressources en eau, dont une approche plus globale couvrant la gestion des ressources des bassins hydrographiques et les investissements, une méthode basée sur l'écosystème, ou une approche graduelle axée sur des priorités fondamentales établies selon les capacités et les ressources. Pour que le processus de gestion intégrée des ressources en eau puisse être systématisé, il faudrait notamment que soient adoptées les mesures ci-après : a) création d'un mécanisme national chargé d'élaborer le plan, par exemple un comité interministériel; b) harmonisation des priorités et des objectifs nationaux en matière de gestion des ressources en eau avec ceux des programmes nationaux de développement et concrétisation des engagements internationaux au niveau national; et c) renforcement des capacités nationales, le cas échéant, en vue d'élaborer le

plan. Les pays qui ont des difficultés pour atteindre les objectifs nationaux ou internationaux pourraient nécessiter une assistance dans le domaine financier et technique ainsi que sur le plan du renforcement des capacités.

42. La gestion des ressources en eau transfrontière\* pourrait bénéficier de l'assistance fournie par le biais d'arrangements bilatéraux, régionaux ou sous-régionaux et du soutien d'institutions financières internationales et autres dans le cadre du renforcement des capacités, en utilisant la gestion intégrée des ressources en eau comme point de référence. Partager les fruits de cette coopération et en diffuser les retombées aideraient à favoriser la concertation sur divers accords de coopération. La coopération pourrait être également resserrée en étoffant les organisations de bassins fluviaux et les accords existants.

### **Améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et en gérer les multiples usages**

43. Des instruments économiques tels que les mesures de gestion de la demande pourraient jouer un rôle important dans l'utilisation efficace de l'eau. Les incitations économiques destinées à assurer une utilisation efficace de l'eau, par exemple, pourraient faire partie intégrante des projets d'élargissement des réseaux de distribution d'eau. De nombreux pays sont parvenus à l'aide des systèmes de tarification à conserver l'eau et à freiner son gaspillage, tout en subvenant aux besoins des couches déshéritées de la population. Réformer les processus de subvention pour freiner l'utilisation non viable de l'eau pourrait encourager à la conserver et à financer des technologies et des procédés permettant de l'économiser. Les politiques de gestion de la demande d'eau pourraient également servir à réduire les quantités d'eaux usées et financer les systèmes de canalisation nécessaires.

44. Le versement de redevances, par exemple, à des propriétaires pour les bienfaits écologiques que procurent leurs forêts en amont ou leurs terres humides en aval a permis à certains pays d'améliorer la gestion des ressources en eau relativement à peu de frais. L'offre aux agriculteurs et aux industriels, par exemple, d'incitations économiques sous forme de crédits à faible taux d'intérêt, d'allègements fiscaux et de subventions pourrait les inciter à investir dans la conservation de l'eau, les stations d'épuration des eaux usées à faible coût, la conservation des sols et dans d'autres pratiques de gestion des terres.

45. Les problèmes de pénurie d'eau pourraient être réglés à l'aide de techniques de conservation modernes dans le domaine agricole (irrigation au goutte-à-goutte, gestion des eaux agricoles, revêtement des parois des voies d'eau et canaux, etc.) et de techniques plus traditionnelles (collecte des eaux pluviales). Une technique nouvelle consiste à utiliser des barrages souterrains pour capter l'eau des nappes aquifères peu profondes.

46. Les techniques et procédés de conservation de l'eau pourraient être favorisés et répandus plus rapidement par le biais de mécanismes d'échange et de diffusion d'informations, d'assistance technique et de formation, dans le cadre de mesures élargies visant à assurer des modes de consommation et de production viables et à subvenir aux besoins particuliers des pays arides et semi-arides. En outre, la sensibilisation des agriculteurs et les services de vulgarisation qui leur sont fournis aident beaucoup à améliorer l'efficacité générale de l'utilisation de l'eau et son

---

\* Certains pays ont marqué leur préférence pour l'expression « voies d'eau internationales » plutôt que « ressources en eau transfrontières ».

rendement. D'autres solutions reviennent notamment à recycler les eaux usées épurées et à utiliser les eaux saumâtres pour les cultures appropriées et à réduire les fuites d'eau dans les réseaux d'adduction.

47. Le renforcement de la recherche-développement et la diffusion de nouvelles technologies permettent beaucoup également d'améliorer l'efficacité et le rendement de l'eau dans les secteurs de consommation. Les progrès de la recherche scientifique et technique dans le domaine du dessalement et de l'épuration des eaux usées, en particulier, pourraient aider à remédier aux problèmes de pénurie d'eau.

48. La coopération Sud-Sud pourrait servir de cadre d'échange de données d'expérience, de pratiques optimales et de solutions technologiques. Le choix pourrait être notamment de raffermir la collaboration par le biais de la coopération technique entre pays en développement et de mécanismes similaires ainsi qu'au moyen de la coopération trilatérale ou triangulaire. Les écotechnologies susceptibles d'être transférées du Nord au Sud selon un régime préférentiel établi par voie d'accord auraient trait notamment à l'épuration des eaux usées, à la conservation de l'eau et au dessalement. Les partenariats entre les secteurs public et privé constitueraient une autre modalité de transfert de technologie et de savoir.

#### **Qualité de l'eau, gestion des écosystèmes et prévention des catastrophes**

49. La qualité de l'eau pourrait être améliorée notamment en épurant les eaux usées municipales, industrielles et agricoles; en sensibilisant le public; en appliquant le principe du « pollueur payeur » pour lutter contre la pollution et l'utilisation excessive des engrais et des pesticides; en faisant établir des études d'impact sur l'environnement et en encourageant l'utilisation de techniques propres. Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres est considéré comme un important instrument à cet égard.

50. La qualité des ressources en eau douce dépend des écosystèmes aquatiques, y compris les montagnes, les forêts, les terres humides et les sols, qui jouent tous un rôle primordial dans la régulation des débits et la protection de la qualité de l'eau. La formule consisterait notamment pour cela à améliorer la gestion des écosystèmes, à restaurer les écosystèmes endommagés et à protéger les terres humides, ce qui aurait de multiples retombées sur la santé de l'homme, l'élimination de la pauvreté, la production alimentaire et la protection de la diversité biologique. Les accords environnementaux multilatéraux, dont la Convention de Ramsar, sont des éléments importants de la coopération internationale en matière de mise en valeur et de protection des ressources en eau.

51. L'expérience montre qu'il est possible d'atténuer les effets des catastrophes, notamment celles qui ont un lien avec l'eau, telles que les inondations et les sécheresses, en réduisant la vulnérabilité, en évaluant les risques, et en améliorant les systèmes de gestion des catastrophes, notamment par le biais de mécanismes de coopération régionale, de la mise en place de systèmes d'alerte rapide, d'un travail de sensibilisation et de l'utilisation du savoir traditionnel et autochtone.

52. La protection et la gestion des écosystèmes assurant le stockage des ressources en eau et la protection des zones côtières pourraient également réduire les risques de catastrophes naturelles, telles que les inondations et les tsunamis et en atténuer les effets. Les résultats de la dernière Conférence mondiale sur la prévention des

catastrophes, tenue à Kobe (Japon) du 18 au 22 janvier 2005, peuvent aider à définir des stratégies et programmes nationaux et régionaux d'atténuation des risques et de gestion des catastrophes.

### **Renforcer les programmes de surveillance et d'évaluation**

53. La surveillance, l'évaluation et l'établissement de rapports peuvent être abordés de diverses façons allant de mécanismes facultatifs au niveau national à des arrangements mondiaux plus institutionnalisés. Les politiques nationales pourraient être étoffées en renforçant les capacités de surveillance et d'évaluation des services d'adduction d'eau et d'assainissement, en créant des bases de données et en établissant des indicateurs de surveillance. Les activités régionales pourraient viser notamment à établir des modes de surveillance et d'évaluation, à aider les pays à s'en doter et à les rattacher aux mécanismes mondiaux. Les activités mondiales pourraient entre autres viser à renforcer le Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement de l'OMS et de l'UNICEF et à fournir une assistance aux programmes nationaux et régionaux.

54. De nombreux pays doivent développer ou remettre à niveau leurs réseaux de surveillance et renforcer leurs programmes de gestion des données nationales pour mieux en assurer la collecte et la surveillance.

55. Les solutions à envisager pour améliorer la coopération internationale en matière de politique internationale de l'eau au-delà de la treizième session de la Commission du développement durable consisteraient notamment à créer un cadre intergouvernemental qui relèverait du domaine de compétence de la Commission du développement durable, à modifier l'organisation de ses travaux en s'appuyant pour cela sur un rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés à cet égard, voire à renforcer le Comité des Nations Unies sur les ressources en eau, ce qui pourrait permettre d'assurer une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies tout en gardant le contact avec d'autres mécanismes mondiaux de coordination et de surveillance. Une autre possibilité serait de raffermir le Département des affaires économiques et sociales.

### **Mobiliser des fonds pour investir dans le domaine de l'eau**

#### **Accroître le montant et l'impact de l'aide publique au développement**

56. Un plus grand souci des donateurs de tenir l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur revenu intérieur brut à l'aide au développement des pays en développement contribuerait largement à mobiliser les fonds nécessaires pour financer les objectifs à atteindre dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les institutions multilatérales et les banques régionales de développement pourraient mieux aider à financer les activités dans le domaine de l'eau. La suppression des subventions, facteurs de déséquilibre dans les échanges, et la création de débouchés notamment par le biais du cycle de négociations commerciales de Doha sur le développement serviraient à créer des arrangements commerciaux libres et équitables, susceptibles d'avoir d'importantes retombées économiques sur les pays en développement.

57. L'allégement de la dette, sa conversion en ou son annulation pourraient être un important moyen d'utiliser les ressources pour accélérer la réalisation des objectifs liés à l'eau et à l'assainissement. Accroître la part de subventions dans l'aide

publique au développement (APD) pourrait aider à rendre viable le financement des services d'eau et d'assainissement de base. Les institutions financières internationales pourraient accroître le montant total des ressources qu'elles consacrent à l'eau et à l'assainissement et réaménager leurs portefeuilles, en ayant recours à des projets de financement dynamiques pour mobiliser davantage de ressources en faveur des habitats ruraux et des plus petits établissements humains. En outre, le Fonds pour l'environnement mondial devrait être encouragé à saisir l'occasion de la reconstitution en cours de ses ressources pour financer plus de projets d'adduction d'eau et d'assainissement par le biais de ses guichets internationaux consacrés aux eaux internationales et à la dégradation des terres.

58. Les pays en développement pourraient bénéficier d'une APD accrue dans le secteur de l'eau en faisant preuve d'une ferme volonté politique visant à intégrer des objectifs liés à l'eau et à l'assainissement dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté et leurs stratégies nationales de développement durable, lorsqu'elles existent. De nombreux pays ont pu identifier leurs problèmes de financement, tirer le meilleur parti des ressources extérieures et obtenir plus de ressources au titre de l'APD en coordonnant mieux les programmes et projets des donateurs, avec le concours des institutions nationales du secteur de l'eau. Les activités des donateurs doivent être mieux coordonnées et harmonisées pour appuyer les stratégies nationales, notamment en envisageant de désigner un pays chef de file.

59. La création de mécanismes d'élaboration de projets nationaux ou régionaux avec le soutien éventuel des donateurs pourrait aider les autorités locales et les organisations communautaires à établir des demandes de financement de projets de distribution d'eau et d'aménagement d'infrastructures bancables dans le cadre de plus vastes mécanismes nationaux de financement et de budgétisation.

60. Une assistance technique et financière mieux ciblée, en faveur des pays en développement et tenant compte des besoins particuliers des petits États insulaires en développement, pourrait aider à amortir leurs coûts élevés de stockage et de distribution d'eau douce ainsi que d'autres difficultés et vulnérabilités auxquelles ils sont assujettis.

### **Mobiliser des fonds auprès de sources internes et privées**

61. Les pouvoirs publics continueront à financer l'essentiel des importants réseaux de distribution d'eau à construire. Pour ce faire, il leur faudra faire appel à diverses sources de financement, notamment en faisant financer leur dette par des institutions internationales, en percevant des recettes fiscales et des redevances des clients, en empruntant sur les marchés des capitaux intérieurs et en faisant financer les projets relatifs à l'eau dans le cadre de partenariats entre les secteurs public et privé.

62. La tarification de l'eau a beaucoup aidé les services et les réseaux de distribution d'eau à recouvrer leurs coûts. Les sommes recueillies au titre des services écologiques pourraient également servir à mobiliser des ressources dans certains pays. Une baisse des subventions et un recouvrement plus efficace des coûts auprès de ceux qui ont les moyens de les acquitter peuvent aider à financer les coûts d'exploitation et d'entretien des réseaux, à assurer la qualité et la fiabilité des services et à encourager l'utilisation efficace de l'eau. Chaque pays pourrait se doter du mécanisme et du barème de recouvrement des coûts les mieux adaptés à ses besoins, à ses priorités et à sa culture propres, étant entendu que chaque cas a sa particularité.

63. Mobiliser les ressources des collectivités et des ménages peut beaucoup servir à financer les projets locaux de distribution d'eau dans les implantations spontanées et les zones périurbaines et rurales.

64. Les projets de microcrédit et les fonds de crédit autorenewelables pourraient aider à développer des services de distribution d'eau au niveau des collectivités.

65. Une formule de mobilisation des ressources internes pour financer les projets de distribution d'eau pourrait consister à mettre en place des mécanismes de financement locaux, nationaux ou régionaux, tels que des fonds nationaux pour l'eau, le Fonds ACP-UE pour l'eau, et le Fonds africain pour l'eau lancé par le Conseil des ministres africains responsable de l'eau. Parmi les autres mécanismes de financement novateurs figurent notamment les garanties de crédit, les fonds autorenewelables et l'émission d'obligations municipales. Le développement de marchés des capitaux doit s'appuyer sur une série de réformes à différents niveaux. L'établissement de comptes municipaux détaillés et compréhensibles, soumis à des audits indépendants et dont les résultats sont publiés, aiderait les municipalités à avoir accès à des capitaux. Les autorités municipales pourraient, grâce à l'assistance obtenue dans le domaine du renforcement des capacités, s'en donner les moyens.

66. Il serait possible de donner aux autorités locales chargées des ressources en eau et aux organismes de gestion les moyens de se prendre en main en leur accordant les pouvoirs de décision et l'autonomie financière nécessaires, en leur donnant plus de moyens pour améliorer leurs systèmes de tarification de l'eau et en développant et en utilisant des mécanismes financiers de rechange pour créer des capitaux d'investissement.

67. Certains pays s'appuient sur les partenariats entre les services public et privé pour mobiliser des ressources de part et d'autre, mais les limites de ce procédé de collecte restent incertaines. Ces méthodes pourraient se révéler plus efficaces si elles étaient utilisées de manière transparente et responsable, notamment si des rapports intérimaires étaient publiés régulièrement sur les résultats obtenus. En outre, la formation et le transfert de connaissances devraient être encouragés puisque, tout compte fait, les partenaires locaux sont appelés à exploiter ces réseaux selon les lois du marché.

68. L'évaluation des coûts économiques, sociaux et écologiques des lacunes du système d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, et les avantages économiques des solutions envisagées pourraient aider à convaincre les gouvernements de mobiliser et d'allouer davantage de ressources à la réalisation des objectifs fixés en matière d'eau et d'assainissement.

## **C. Assainissement**

### **Introduction**

69. Les participants au Sommet mondial pour le développement durable ont reconnu que l'assainissement est en soi une priorité importante. Les pays se sont engagés à atteindre l'objectif du Plan d'application de Johannesburg concernant l'assainissement, qui vient compléter l'objectif du Millénaire pour le développement concernant l'accès à l'eau potable. L'importance de l'assainissement pour la gestion efficace des ressources en eau et la protection des écosystèmes connexes a été soulignée.

**Priorités, politiques et institutions nationales**

70. Un large appui a été manifesté en faveur de la nécessité d'institutionnaliser et de financer d'une manière adéquate les efforts d'assainissement et de leur accorder la priorité aux niveaux national et international. Les possibilités d'action mentionnées ont été notamment les suivantes : suivre une démarche fondée sur les droits pour la fourniture de services d'assainissement; incorporer des plans et des politiques d'assainissement dans les plans de gestion intégrée des ressources en eau et dans les stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté; intégrer l'assainissement en tant que rubrique ou domaine d'activité distinct dans les budgets nationaux; adopter une politique nationale concernant l'assainissement qui permette la coordination entre les ministères responsables des questions d'assainissement et d'hygiène; créer une institution pour l'assainissement au niveau national.

71. L'expérience a montré que la meilleure manière d'élargir la couverture des questions d'assainissement est d'utiliser une approche multipartite pour la planification et l'exécution, en assurant que les systèmes sont économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement, grâce à des technologies et à des modalités de financement appropriées. Un plan directeur pourrait comprendre les éléments suivants : des buts et objectifs pour l'accès à l'assainissement, la qualité de l'eau et la protection de l'environnement; des objectifs et des mécanismes pour le recouvrement des coûts; des subventions ou d'autres mesures visant à donner aux pauvres un accès à un coût abordable; l'attribution de responsabilités pour la fourniture des services et le contrôle de la qualité de l'eau; des dispositions pour la mobilisation de ressources et le renforcement des capacités; une réglementation relative aux évaluations d'impact sur l'environnement des installations d'assainissement et d'épuration des eaux usées; et des codes prévoyant des installations d'assainissement dans les nouveaux ensembles de logements et chantiers de construction.

72. Les politiques et les programmes nationaux d'amélioration de l'assainissement peuvent bénéficier d'un échange de données d'expérience avec d'autres pays, en particulier entre les pays qui sont dans des situations similaires, tels que les pays de l'Afrique subsaharienne et les petits États insulaires en développement.

73. La question de la création d'une institution pour l'assainissement est une question à la fois internationale et nationale, étant donné que l'assainissement n'a pas de « champion » efficace dans la structure institutionnelle internationale. Parmi les options qui ont été examinées pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'assainissement, on peut citer le renforcement du mandat du Groupe eau des Nations Unies; l'attribution d'un statut égal à l'eau et à l'assainissement au sein du Groupe eau des Nations Unies; la mise en place de réseaux sur l'Internet pour les échanges d'informations sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés; et l'organisation régulière de « forums internationaux de praticiens ».

74. La fourniture décentralisée de services d'assainissement est une pratique normale dans de nombreux pays et un objectif à atteindre dans d'autres. Les gouvernements nationaux peuvent appuyer la fourniture décentralisée de services efficaces de plusieurs manières, notamment en : créant un environnement solide qui facilite la mobilisation de ressources et le fonctionnement efficace des entreprises locales d'adduction d'eau et d'assainissement, qu'elles appartiennent au secteur

public ou au secteur privé; élaborant une politique nationale qui prévoit une assistance financière aux autorités locales pour la construction d'installations d'épuration des eaux usées; faisant en sorte que les autorités locales aient des pouvoirs et des capacités suffisants pour mobiliser des ressources en vue d'investissements dans l'infrastructure d'assainissement; fournissant un appui pour le renforcement des capacités aux autorités et entités locales responsables des services d'assainissement, notamment dans les domaines de la planification, de la budgétisation, de l'administration, de la collaboration avec les organisations communautaires, et du suivi et de l'application.

75. Les autorités locales pourraient être appuyées grâce à des programmes nationaux et internationaux de renforcement des capacités, y compris une formation concernant la formulation et la négociation de contrats, les mécanismes d'administration financière et de recouvrement des coûts, la participation de la collectivité et sa responsabilisation. L'établissement de réseaux régionaux et internationaux entre les autorités locales et les organisations communautaires participant à la fourniture de services d'assainissement peut être encore renforcé, en particulier grâce à des applications efficaces utilisant l'Internet.

76. L'intégration de mesures d'assainissement d'urgence dans les politiques et plans de planification préalable et d'atténuation des effets des catastrophes pourrait permettre d'éviter des épidémies de maladies d'origine hydrique lorsque de nombreuses personnes sont déplacées par des catastrophes ou des conflits. Une attention particulière pourrait être accordée à la sécurité des femmes et d'autres groupes vulnérables.

#### **Satisfaction des besoins en matière d'assainissement dans les zones urbaines et rurales**

77. En raison du rythme rapide de l'urbanisation, et de la croissance des implantations spontanées et des taudis, il faut d'urgence que les gouvernements jouent un rôle prééminent dans la conception et la mise en place de systèmes d'assainissement durables. Une option visant à compléter ce rôle consiste à établir des partenariats avec les autorités locales, les organisations communautaires, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, en particulier les petits fournisseurs de services, afin d'élargir les initiatives en matière d'assainissement.

78. Dans le cadre d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, une approche qui a permis une expansion rapide des services est le franchisage, par lequel une grande entreprise nationale transfère sous licence son modèle de fourniture de services d'assainissement et la technologie et le système de gestion connexes à des entreprises locales qui deviennent des franchisés. Ces franchises peuvent porter sur l'expansion du réseau local d'assainissement, l'élimination des boues, la collecte et l'épuration des eaux usées et la fourniture d'autres services. Cette approche est surtout attrayante parce qu'elle permet de réaliser des économies d'échelle en matière de formation, d'achats, d'exploitation et d'entretien.

79. La planification de la croissance urbaine pourrait justifier des investissements dans des systèmes à grande échelle d'assainissement et d'égouts. Un renforcement des capacités institutionnelles et techniques peut être nécessaire pour gérer et entretenir des projets d'infrastructures à grande échelle. Les autorités locales pourraient recevoir une assistance financière et technique provenant de nombreuses



sources différentes pour des grands projets d'infrastructure moderne d'assainissement et d'épuration des eaux usées.

80. Étant donné que les investissements nécessaires peuvent être considérables, une option pourrait être une approche par phases, le réseau d'égouts étant mis en place au cours de la première phase, suivi par la construction d'installations d'épuration des eaux usées selon un calendrier convenu. Une autre option consiste à subdiviser de grandes zones urbaines en réseaux d'assainissement plus petits qui sont plus facilement gérables du point de vue technique et financier.

81. Bien que les établissements urbains à forte densité de population requièrent généralement des réseaux d'assainissement et des installations d'épuration des eaux usées, une option qui entraîne des coûts beaucoup moins élevés dans les établissements à faible densité de population est la mise en place d'installations d'assainissement sur chaque site, telles que des fosses septiques dont les boues sont pompées régulièrement.

82. Lors de la planification des réseaux d'assainissement urbains, les gouvernements et les autorités locales peuvent choisir de subventionner le raccordement des logements afin d'éviter une sous-utilisation. Pour les ménages les plus pauvres, des mécanismes de financement pour l'installation de moyens d'assainissement dans le logement pourraient également être envisagés, par exemple grâce à des plans de microcrédit ou des prêts à faible taux d'intérêt. Des subventions ciblées pour les lieux publics hautement prioritaires, tels que les écoles et les centres de santé, ont été citées comme option.

83. La participation active des pauvres à la planification des infrastructures et des services par le biais des organisations communautaires est une approche qui s'est révélée efficace pour assurer que les solutions répondent aux besoins locaux.

84. Lorsque les tarifs pour les services d'assainissement sont compris dans les tarifs pour l'eau, les services offerts aux ménages pauvres, y compris le raccordement à l'égout, pourraient être subventionnés grâce à des tarifs progressifs pour l'eau. Lorsque les redevances pour l'assainissement sont distinctes des tarifs pour l'eau, des structures tarifaires progressives peuvent financer la subvention pour le raccordement à l'égout des pauvres. Les subventions pour les services d'assainissement et le raccordement à l'égout, qu'elles soient directes ou indirectes, peuvent être justifiées en termes de santé publique et d'avantages environnementaux découlant de l'utilisation généralisée des réseaux d'assainissement et de l'épuration des eaux usées.

85. Dans les zones rurales, la plupart des investissements en matière d'assainissement, généralement pour des latrines ou des fosses septiques, sont effectués par les ménages. Dans ce cas, l'éducation en matière de santé publique et la sensibilisation à l'hygiène, notamment par les médias, pourraient entraîner une demande de services d'assainissement.

86. Les organisations communautaires et les ONG pourraient servir de catalyseurs pour l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans les collectivités rurales, et les gouvernements pourraient aider en formant les fournisseurs locaux en matériel et services sanitaires. Les organisations communautaires et les ONG peuvent identifier et démontrer des techniques efficaces et d'un coût abordable au niveau des collectivités, et les gouvernements peuvent appuyer l'expansion de modèles ayant donné de bons résultats. Parmi les options technologiques pour l'assainissement

rural, on peut citer, par exemple, les latrines sans chasse d'eau qui permettent de conserver l'eau et présentent des avantages particuliers dans les zones arides ou exposées à la sécheresse.

87. L'assainissement rural pourrait également être amélioré en renforçant les services de vulgarisation sanitaire. Le recours aux connaissances locales pourrait contribuer au choix de technologies qui sont appropriées à la fois du point de vue environnemental et culturel.

### **Éducation sanitaire, sensibilisation à l'hygiène et participation de la collectivité**

88. Les stratégies visant à transmettre des messages essentiels sur l'assainissement et l'hygiène – par exemple au sujet de la nécessité de se laver les mains – et visant à promouvoir des solutions en matière d'assainissement ont été efficaces lorsqu'elles tiennent compte des sensibilités culturelles et des sexospécificités. L'éducation sanitaire, qu'elle soit structurée ou non structurée, peut être encore plus efficace lorsqu'elle est accompagnée d'un projet de démonstration. Un effet de démonstration particulièrement efficace a été obtenu grâce à la mise en place d'installations d'assainissement dans les écoles, afin de compléter l'éducation sanitaire et la sensibilisation à l'hygiène dans les programmes scolaires. À cet égard, une option serait de fixer des objectifs spécifiques pour la construction d'installations sanitaires séparées selon les sexes dans les écoles. La construction d'installations sanitaires distinctes pour les jeunes filles et les enseignantes dans les écoles a été utilisée efficacement pour encourager la fréquentation scolaire des filles, en particulier des adolescentes.

89. Les campagnes d'éducation peuvent également servir à améliorer la prise de conscience de l'importance de l'assainissement et de l'épuration des eaux usées pour la protection des sols, des terres humides, des couches aquifères et des ressources en eau souterraines, et pour améliorer les connaissances du public et son acceptation de la réutilisation des eaux usées traitées pour des applications où les normes de qualité de l'eau potable ne sont pas nécessaires.

90. La participation des femmes aux processus de décision dans les collectivités et à la planification et à l'exécution des initiatives d'amélioration de l'assainissement peut accroître l'efficacité et la viabilité de ces initiatives. Les femmes comme les hommes pourraient participer au choix de l'emplacement et de la technologie pour ces installations. Les femmes peuvent également être impliquées dans la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et la gestion des systèmes d'assainissement et en tant que petits fournisseurs de services. Le rôle des femmes pourrait être amélioré grâce à des activités appropriées d'éducation, de formation et de renforcement des capacités, y compris la formation en cours d'emploi. Étant donné le rôle joué par les femmes dans l'assainissement et l'hygiène au niveau du ménage, les campagnes de sensibilisation peuvent être efficaces lorsqu'elles visent ce groupe, en mobilisant les femmes pour diffuser le message concernant l'assainissement et l'hygiène.

91. L'expérience des organisations de travailleurs en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, notamment grâce à l'éducation et à la sensibilisation des travailleurs, pourrait fournir des enseignements utiles pour améliorer l'assainissement sur les lieux de travail.

92. L'amélioration des pratiques d'assainissement et d'hygiène pourrait être encouragée en fixant des objectifs et en donnant aux collectivités des incitations pour y parvenir (comme dans le cas de l'initiative « aucune défécation à l'air libre » en Inde). L'accès des pauvres aux services d'assainissement pourrait également être élargi grâce à des programmes globaux spécialisés, comme les « campagnes d'assainissement total ». La Feuille de route de Dakar, adoptée lors du premier Forum mondial sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène, constitue un autre modèle utile permettant aux pays en développement de parvenir aux objectifs en matière d'assainissement.

93. Une approche intégrée concernant l'assainissement pourrait comprendre des mesures visant à modifier les attitudes et les comportements qui seraient complémentaires aux investissements dans les installations et infrastructures d'assainissement. Le fait de considérer l'assainissement comme étant à la fois un droit et une responsabilité civique est une démarche qui peut influencer aussi bien le comportement individuel que l'action communautaire en vue d'améliorer l'assainissement. Si l'éducation et la sensibilisation en matière d'hygiène sont souvent des processus continus exigeant des engagements à long terme des donateurs et des gouvernements, elles peuvent avoir un effet catalyseur pour la demande privée de services d'assainissement, suscitant ainsi les investissements des ménages et des collectivités pour l'assainissement.

94. Les enquêtes sur les ménages, y compris l'évaluation des besoins des femmes, des enfants, des pauvres et d'autres groupes vulnérables en tant qu'usagers, peuvent aider à identifier leurs besoins spécifiques en matière d'assainissement et leurs préférences entre différentes technologies et options de services. Des enquêtes régulières peuvent permettre d'évaluer l'efficacité de la prestation de services et l'évolution des besoins et des préférences.

### **Épuration, recyclage et réutilisation des eaux usées**

95. Les options techniques pour l'épuration des eaux usées vont des systèmes d'épuration conventionnels à forte intensité de capital jusqu'à d'autres systèmes entraînant des dépenses d'équipement moindres. Parmi les options à faible coût qui existent pour l'épuration des eaux usées, on peut citer les systèmes d'épuration anaérobie, qui ont l'avantage d'être facilement installés et dont l'entretien est peu coûteux. Ces systèmes comprennent les fosses septiques à biodigestion pour l'épuration des eaux usées domestiques; les bassins anaérobiques pour l'épuration des eaux usées agricoles; et les réacteurs utilisant des boues anaérobiques pour l'épuration des eaux usées provenant de la transformation des produits alimentaires. Des fosses septiques ou des puits d'infiltration peuvent être utilisés pour l'épuration secondaire.

96. Les eaux usées épurées et les excréments peuvent être considérés comme une ressource précieuse pouvant être réutilisée et, dans certains cas, vendue, les recettes permettant de compenser les frais d'épuration. Les méthodes d'assainissement écologique employées dans un certain nombre de pays sont fondées sur cette approche. Toutefois, des travaux de recherche supplémentaires seront probablement nécessaires pour évaluer les effets éventuels sur la santé et les aspects économiques de la réutilisation des eaux usées épurées. Pour leur réutilisation sur les cultures vivrières, les eaux usées devront probablement faire l'objet d'une épuration tertiaire plus avancée, ce qui peut être nettement plus coûteux que l'épuration secondaire.

requis pour le déversement dans les cours d'eau ou d'autres utilisations moins sensibles.

97. Un élargissement de la coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud et des échanges d'informations sur les bonnes pratiques en matière d'assainissement et d'épuration des eaux usées, ainsi que des transferts de technologie, des modèles de gestion et l'adaptation des technologies aux conditions locales, pourrait contribuer à rendre l'assainissement plus rentable. Les donateurs pourraient fournir un appui financier en vue d'une telle coopération.

98. Au-delà des options pour l'épuration des eaux usées, de nombreux gouvernements ont adopté des politiques visant à réduire les déversements d'effluents grâce à la promotion de modes de consommation et de production viables, à l'application de normes pour la qualité de l'eau et les effluents, aux règles concernant l'évaluation de l'impact sur l'environnement, et à des permis et des redevances pour les effluents fondés sur le principe « le pollueur paie ». Toutes ces méthodes exigent un contrôle efficace à différents niveaux.

99. Les projets d'assainissement pourraient bénéficier des arrangements mis en place dans le cadre de différents accords multilatéraux sur l'environnement, tels que le Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto, qui prévoit des crédits en matière d'émissions de carbone pour les systèmes améliorés d'épuration des eaux usées avec capture du méthane. L'utilisation des eaux usées pour irriguer les plantations arboricoles est une autre application importante pour le Mécanisme de développement propre qui pourrait également créer des possibilités d'emploi.

### **Suivi**

100. La plupart des pays admettent qu'il faut améliorer les capacités de suivi et les processus d'établissement de rapports afin de permettre la collecte de données fiables pour le suivi des progrès dans la réalisation des buts et objectifs en matière d'assainissement. Les réseaux d'information peuvent être utilisés pour une vaste diffusion des données.

101. Le suivi des services d'assainissement pourrait être rendu plus efficace au moyen d'un appui aux plans de suivi et d'évaluation communautaires et participatifs afin de compléter les programmes de suivi nationaux et internationaux. Le Système de suivi des dépenses publiques de la Banque mondiale pourrait servir, le cas échéant, de modèle pour suivre les performances et la transparence des systèmes d'assainissement. Le transfert de technologie et le financement de réseaux de suivi par les donateurs pourraient contribuer à l'amélioration des systèmes de suivi dans les pays en développement. Si elle était dotée de ressources suffisantes, la communauté scientifique et technique internationale pourrait dispenser une formation aux responsables de l'application des programmes de suivi. La transparence pourrait être améliorée en encourageant les médias et la société civile à communiquer des informations sur les résultats du suivi, en particulier sur des violations graves des normes pour le déversement des eaux usées.

### **Financement**

102. La réalisation et la diffusion d'études sur les avantages de l'assainissement pour la santé, la productivité, les services rendus par les écosystèmes et d'autres aspects du développement durable pourraient faciliter l'obtention d'un appui

financier des organes centraux du gouvernement pour des investissements dans l'assainissement.

103. Les services d'assainissement pourraient être améliorés en orientant les ressources internes et l'appui des donateurs, y compris l'appui des banques multilatérales et régionales de développement, vers les domaines où les besoins et l'impact prévu sont les plus grands. Cela pourrait comprendre à la fois le ciblage des besoins des pauvres en matière d'assainissement et un appui accru à l'éducation sanitaire, qui peuvent entraîner une augmentation de la demande et des investissements en matière d'assainissement domestique. Les gouvernements pourraient obtenir un financement grâce à la conversion de dettes, selon laquelle les donateurs convertissent une dette en investissement en monnaie locale dans des mesures de protection de l'environnement, telles que l'épuration des eaux usées. C'est l'une des nombreuses options permettant d'atténuer la charge de la dette extérieure dans les pays pauvres, y compris une annulation de la dette, afin de libérer des ressources pour des investissements dans les infrastructures et services essentiels.

104. Il serait possible d'améliorer l'efficacité des programmes d'assainissement et d'hygiène en utilisant une partie du financement destiné aux installations et infrastructures d'assainissement pour couvrir les dépenses ordinaires de fonctionnement et d'entretien, les dépenses de suivi, et les coûts afférents à l'information et à l'éducation concernant l'hygiène, qui ont souvent été relativement négligés dans les allocations budgétaires des donateurs et des gouvernements nationaux.

105. Si les autorités locales et les organisations communautaires doivent assumer une part importante des investissements dans l'infrastructure d'assainissement, les gouvernements nationaux pourraient également faciliter la mobilisation des ressources locales lorsque les mécanismes ne sont pas encore en place. Les transferts de recettes du gouvernement central aux autorités locales sont une option. Des initiatives spécifiques visant à appuyer les investissements dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement peuvent également être envisagées, telles que des subventions ou des prêts partiels en capital offerts aux municipalités pour leur permettre d'investir dans des installations d'assainissement et d'épuration des eaux usées.

106. Les gouvernements nationaux peuvent également faciliter l'accès direct des autorités locales aux marchés des capitaux, nationaux et internationaux, en autorisant les municipalités à émettre des obligations concernant l'infrastructure. Des programmes de garanties pour les prêts peuvent contribuer à améliorer l'accès aux marchés financiers en vue d'investir dans l'assainissement, que ce soit pour les ménages, les organisations communautaires ou les autorités locales. Les gouvernements nationaux pourraient également faciliter l'accès des autorités locales au financement des donateurs et à d'autres sources de financement international en regroupant les demandes de prêts de plusieurs localités dans un dispositif commun d'emprunt, ce qui permettrait de réaliser des économies d'échelle, de répartir les risques, et de renforcer le pouvoir de négociation.

107. Une autre option serait de mobiliser l'appui financier des donateurs pour mettre en place un dispositif de développement de projets nationaux ou régionaux qui fournirait un capital d'amorçage, une formation et une assistance technique aux

autorités nationales et locales et aux organisations communautaires afin d'élaborer des propositions bancables de projets et de programmes.

108. Le recouvrement intégral du coût des grands travaux d'assainissement – y compris les dépenses d'équipement – au moyen des redevances payées par les usagers est souvent difficile, voire impossible, dans de nombreux pays en développement, surtout lorsqu'une proportion élevée des usagers sont pauvres. Toutefois, l'expérience montre que le recouvrement d'une partie des dépenses de fonctionnement et d'entretien contribue à la viabilité du système. Les associations d'usagers ou les organisations communautaires pourraient prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement et d'entretien, à condition qu'elles participent directement à la gestion ou à d'autres mécanismes de responsabilisation. Les collectivités pourraient également obtenir des contributions en nature sous forme de main-d'œuvre pour la construction et l'entretien du système, et mettre en commun leurs économies pour effectuer des investissements dans l'infrastructure d'assainissement et d'autres infrastructures communautaires.

109. Les plans de microcrédit peuvent jouer un rôle important en fournissant aux ménages un financement pour les investissements dans des installations d'assainissement. Des incitations ou des réglementations pourraient encourager les investissements concernant l'assainissement dans le cadre de l'amélioration des logements. Le microfinancement pourrait également appuyer les petites entreprises qui fournissent des services d'assainissement.

#### **D. Établissements humains**

110. Une approche intégrée concernant l'utilisation des sols, la construction de logements, la fourniture de services d'adduction d'eau et d'assainissement, l'infrastructure des transports, les établissements d'enseignement et de soins de santé, et l'emploi est essentielle pour la planification et le développement efficaces d'établissements humains viables. Un plan directeur macroéconomique judicieux et cohérent, appuyé par des lois et règlements efficaces et transparents, est critique pour le succès de l'application des politiques et programmes.

111. La croissance économique soutenue, l'élimination de la pauvreté et la protection de la base de ressources naturelles sont des objectifs essentiels des politiques et des mesures visant à obtenir des progrès dans le développement d'établissements humains viables. L'intégration du secteur non structuré dans l'économie structurée pourrait accroître la contribution de ce secteur à la croissance économique et à l'élimination de la pauvreté.

112. La planification et le développement des établissements humains dans les zones urbaines et rurales d'une manière équilibrée et complémentaire sont importants, étant donné leurs interactions sociales, économiques et environnementales. Les politiques visant à améliorer l'accès des produits agricoles et non agricoles des pays en développement aux marchés internationaux peuvent promouvoir la croissance économique dans les zones rurales et urbaines et améliorer la création d'emplois et de revenus.

113. L'atténuation des risques posés par les catastrophes et les plans de secours font partie intégrante de la planification des établissements humains dans les pays exposés aux catastrophes naturelles. Afin de faire face à ces problèmes, un appui

international concerné est essentiel. Les pays qui font face à un afflux massif de réfugiés devraient bénéficier d'un appui technique et financier pour relever ce défi.

#### **Fournir des logements améliorés et des services connexes aux pauvres des zones urbaines**

114. La promotion de politiques en faveur des pauvres est importante pour améliorer leur accès à des logements adéquats et à des services publics tels que l'adduction d'eau et l'assainissement, qui requièrent des apports du secteur public. Les politiques en faveur des pauvres pourraient permettre de faire participer les pauvres à l'urbanisation et à l'amélioration des taudis. Des mesures ciblées visant à accroître les possibilités d'éducation parmi les habitants des taudis pourraient renforcer leur rôle en tant qu'agents du changement et en tant que partenaires dans l'amélioration des collectivités vivant dans des taudis.

115. Afin d'améliorer les logements des pauvres des zones urbaines, les gouvernements peuvent remplir deux fonctions : faciliter la fourniture et l'amélioration de logements par des particuliers et des entreprises privées; et fournir directement aux pauvres des logements d'un coût abordable. Les organismes publics responsables du logement pourraient promouvoir l'amélioration des habitations en mettant des crédits à la disposition des pauvres, qui normalement n'ont pas accès au marché officiel pour le financement des logements grâce, par exemple, à des hypothèques d'un coût abordable et à des plans de microcrédit. L'assouplissement des règlements relatifs à l'urbanisation et des normes de construction trop restrictifs, en particulier dans les zones de taudis et les implantations spontanées, pourrait faciliter les investissements dans la construction et l'amélioration de logements pour les ménages à faible revenu.

116. Des stratégies et des politiques visant à créer et à maintenir la sécurité du statut d'occupation pour les habitants des taudis sont essentielles pour améliorer leurs conditions de vie. La sécurité du statut d'occupation a été considérée comme une condition préalable importante pour que les habitants des taudis et des implantations spontanées aient un abri sûr et des conditions de vie et de travail protégées, sans avoir à craindre une expulsion forcée. Les autorisations de résidence et les titres de propriété offrent un statut d'occupation qui peut être utile pour avoir accès au crédit. La promotion de l'égalité des droits des femmes en matière de statut d'occupation, y compris le droit de conclure des contrats légaux d'occupation d'un logement, d'hériter et d'acquérir d'une autre manière des biens immobiliers, contribuerait à améliorer les conditions de vie des femmes.

117. Le renforcement du rôle des autorités locales implique à la fois la décentralisation des responsabilités et un transfert correspondant de ressources. De bons résultats pourraient être obtenus grâce à des politiques visant à appuyer les municipalités qui sont dans une bonne situation financière et ont une capacité d'emprunt et qui ont essayé de satisfaire certains de leurs besoins d'investissement au moyen du marché local des obligations. Une assistance technique pourrait être nécessaire pour gérer les opérations complexes d'émission d'obligations. Les gouvernements et les institutions financières internationales pourraient envisager de fournir des garanties pour les obligations de ces municipalités.

118. Les partenariats secteur public-secteur privé pourraient jouer un rôle utile pour satisfaire les besoins des pauvres des zones urbaines et rurales en matière de logement, d'éducation, de transports et de services. La transparence des opérations

et la responsabilisation mutuelle pourraient améliorer l'efficacité des partenariats secteur public-secteur privé. On a cité des exemples intéressants de partenariats où un promoteur privé a pu acquérir des terrains à un coût avantageux et obtenir des prêts à faible taux d'intérêt ou des garanties pour les prêts en échange de l'exécution d'activités convenues d'intérêt public.

119. L'entière participation de toutes les parties prenantes nationales et locales à la planification et à la prise de décisions pourrait contribuer à la réalisation effective des buts et objectifs concernant des établissements humains viables, mais cette approche participative est un processus d'apprentissage. La fixation de règles pour encourager les diverses parties prenantes à jouer des rôles qui donnent les meilleurs résultats est une option dont les gouvernements disposent pour faciliter des processus multipartites productifs. La participation des femmes et des jeunes à la prise des décisions pourrait être renforcée grâce à des mesures législatives et administratives appropriées.

120. Les politiques qui visent à améliorer les connaissances et les compétences techniques des administrateurs et des législateurs responsables du développement urbain durable ont été mentionnées comme ayant une importance critique. Le renforcement des capacités d'ONU-Habitat de fournir une telle assistance pourrait être une option. Le Sommet des maires de l'Asie et du Pacifique sur l'environnement constitue un exemple d'un forum pour la diffusion des connaissances où les maires et les administrateurs de villes ont pu échanger des données d'expérience, identifier des objectifs réalisables et s'engager à les atteindre. La Conférence ministérielle africaine sur le logement et l'urbanisation constitue un autre exemple. L'amélioration des capacités des urbanistes et des administrateurs de suivre la mise en œuvre des politiques et des programmes aux niveaux national et local est un élément important.

121. Des politiques foncières souples pourraient faciliter une utilisation rentable et productive des terres, contribuant ainsi au développement économique et à la réduction de la pauvreté. Une gestion efficace de l'utilisation des terres pourrait être améliorée grâce à l'informatisation des données et des registres fonciers. La création d'observatoires urbains nationaux, qui utilisent des images de satellite pour le contrôle et la planification de l'urbanisation, pourraient faciliter cette tâche. Un appui international pourrait aider à améliorer l'accès des pays en développement aux technologies de l'information.

### **Création d'emplois et promotion des entreprises**

122. L'utilisation de technologies à forte intensité de main-d'œuvre dans le secteur de la construction et de l'infrastructure peut offrir des possibilités d'emploi aux travailleurs urbains peu qualifiés et peut s'appliquer lorsque ces technologies sont rentables et techniquement utilisables. Toutefois, bien que ces technologies soient efficaces en termes de création d'emplois dans les secteurs de la construction et de l'infrastructure, elles ne sont pas toujours les plus efficaces. L'absorption de la main-d'œuvre et la création d'emplois peuvent également être facilitées grâce à l'établissement d'activités locales de production de matériaux de construction.

123. Le système public d'achats pourrait être un instrument pratique dont disposent les municipalités pour octroyer des contrats aux petits fournisseurs locaux de services. L'achat de matériaux locaux et la création d'emplois pour la population locale pourraient être un moyen de stimuler la croissance économique en faveur des



pauvres. Les contrats passés avec les collectivités pourraient également être une approche prometteuse pour achever le raccordement des établissements humains aux infrastructures publiques telles que l'adduction d'eau et l'assainissement. Le système public d'achats a été utilisé pour promouvoir des objectifs d'équité sociale, par exemple, en accordant une attention spéciale aux entreprises appartenant à certains groupes défavorisés ou en ciblant l'emploi des femmes.

124. Le renforcement du secteur non structuré peut jouer un rôle important dans la création d'emplois pour les groupes à faible revenu. Un cadre législatif sensible aux besoins des femmes et des jeunes pourrait appuyer la création d'emplois et les possibilités de création d'entreprises dans le secteur non structuré, en mettant l'accent en particulier sur ces deux groupes. Les politiques sociales et économiques centrées sur l'être humain qui visent la création d'emplois grâce aux programmes d'amélioration des taudis peuvent être des outils utiles pour le développement urbain durable. La promotion de programmes qui font correspondre les qualifications, la formation et l'apprentissage pour les jeunes des zones urbaines est importante pour améliorer leur accès à des emplois décents sur les marchés du travail locaux et mondiaux. La mise au point de programmes visant à satisfaire la demande de qualifications en matière de technologie de l'information et des communications pourrait être particulièrement importante pour les jeunes et les femmes, qui pourraient se servir de cette technologie pour des activités rémunératrices exécutées à partir de leur domicile.

125. L'assistance fournie aux jeunes hommes et aux jeunes femmes pour trouver des possibilités d'emploi revêt une grande importance dans de nombreux pays en développement en raison de la persistance de taux de chômage élevés parmi les jeunes des zones urbaines. L'éducation, la formation professionnelle pour acquérir des qualifications, la formation en cours d'emploi et le parrainage sont des options utiles pour améliorer l'accès des jeunes à des emplois décents et pour faire correspondre les qualifications à la demande du marché du travail urbain. Les investissements effectués pour permettre à de jeunes hommes et à de jeunes femmes de lancer de nouvelles entreprises constituent un bon investissement dans l'avenir. Les politiques qui tiennent compte des besoins spéciaux des femmes et des jeunes méritent une attention particulière.

126. Le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises pourrait être un élément important pour la promotion des entreprises et le développement économique et social. Il permet aux petites et moyennes entreprises d'absorber de nouvelles technologies qui font augmenter l'efficacité et la productivité, et d'améliorer les possibilités d'emploi et les conditions de travail. Les politiques qui appuient le renforcement des capacités pour la conception de produits, l'élaboration de plans d'entreprise et de commercialisation, la comptabilité, la gestion financière et la mise au point de stratégies de commercialisation peuvent renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises. Les programmes gouvernementaux peuvent jouer un rôle pour aider les petites et moyennes entreprises grâce à des activités de prospection sur les marchés nationaux et internationaux et pour les faire participer à la fourniture de services et aux plans d'entretien et de réparation des installations publiques.

127. Les gouvernements et les autorités locales pourraient contribuer à la création de possibilités d'emplois et à la formation d'entreprises à proximité des implantations spontanées grâce à des politiques d'urbanisation appropriées et à des

investissements dans l'infrastructure. Le fait d'attirer des entreprises du secteur structuré pour qu'elles s'installent à proximité des implantations spontanées – par exemple, grâce à la création de zones industrielles – pourrait améliorer les possibilités d'emploi locales et avoir un effet multiplicateur positif pour de nombreuses entreprises locales.

### **Créer des institutions financières et des produits financiers répondant aux besoins des pauvres des zones urbaines**

128. La mobilisation de ressources financières locales est un élément essentiel pour la mise en œuvre de politiques en matière de logement et de services publics. Des fonds municipaux peuvent être créés pour appuyer le développement urbain durable. Des « fonds municipaux verts » et d'autres fonds autorenouvelables peuvent fournir des dons et des prêts pour des études de faisabilité et des investissements dans des projets novateurs. Le « concept du quartier » et l'approche métropolitaine, qui peuvent regrouper les différentes collectivités au sein d'une zone métropolitaine, leur permettant ainsi d'élargir la base des recettes, de mettre en commun les financements, de renforcer les réseaux d'appui, de construire des infrastructures communes et de coordonner la planification, ont été mentionnés comme des options qui méritent d'être examinées.

129. Des mécanismes de financement novateurs secteur public-secteur privé (avec un capital de lancement du secteur public qui suscite des contributions commerciales) peuvent servir à financer l'infrastructure dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, même s'il est parfois difficile de négocier des arrangements de recouvrement des coûts avec les participants du secteur privé qui soient acceptables à toutes les parties et viables. De même, le gouvernement pourrait fournir un capital d'amorçage aux fonds autorenouvelables qui pourrait être utilisé pour l'amélioration du site, l'obtention de polices d'assurance pour les prêts hypothécaires consentis à des groupes vulnérables, et d'autres aspects de la fourniture de logements. Des mécanismes communautaires de financement de l'infrastructure constituent une autre option. Le financement des donateurs et les impôts fonciers peuvent être des options permettant de fournir des capitaux supplémentaires à ces fonds.

130. Parmi les moyens novateurs d'exploiter les marchés internes des capitaux pour le développement en faveur des pauvres, on peut citer l'utilisation de mécanismes appropriés de partage des risques afin de réduire le coût des prêts dans les communautés de taudis ainsi que l'élaboration de projets d'investissement bancables, avec l'appui éventuel de dispositifs nationaux ou régionaux de mise en valeur de projets financés par les donateurs.

131. Des subventions ciblées et transparentes ont été utilisées avec succès pour satisfaire les besoins des pauvres en matière de logement et de services qui ne peuvent pas être satisfaits au moyen du marché. Des politiques et des mesures pourraient être adoptées afin de promouvoir de telles subventions en tant qu'élément catalyseur pour attirer un financement d'autres sources ou pour promouvoir la création d'entreprises. Elles peuvent revêtir la forme de subventions directes, de taux d'intérêt réduits ou de coûts réduits pour l'acquisition de terres. Des garanties partielles pour les prêts offertes par les gouvernements et les donateurs pour appuyer la capitalisation des institutions hypothécaires qui consentent des prêts aux ménages à faible revenu pourraient être une option prometteuse. Selon une autre option, les gouvernements ou les donateurs pourraient fournir une police d'assurance pour les

prêts immobiliers afin d'encourager les institutions de financement des logements à offrir des hypothèques à un coût abordable à des emprunteurs à faible revenu qui n'auraient pas normalement accès au crédit.

132. Les partenaires internationaux de développement pourraient accroître leur assistance pour renforcer les capacités financières des pays en développement et leur permettre d'accéder au financement. Par exemple, même les autorités municipales ayant une capacité d'emprunt pourraient bénéficier d'une assistance leur permettant de remplir les conditions pour accéder aux marchés des obligations. Les institutions locales d'épargne (telles que les coopératives d'épargne et de crédit) pourraient être renforcées grâce à la formation, à la mise en place de capacités, et à un appui en vue de l'utilisation de systèmes informatiques. Les institutions financières communautaires, telles que les organisations de microcrédit ou d'aide au logement, peuvent bénéficier d'une assistance en matière de gestion financière, de budgétisation, et d'évaluation et d'atténuation des risques pour leur permettre de rester des institutions viables.

133. L'accroissement de l'aide publique au développement reste un défi essentiel et continu. La réduction de la charge entraînée par le service de la dette permettrait de libérer des ressources internes qui pourraient être affectées à l'amélioration des taudis ou à d'autres activités d'urbanisation. Les options permettant de réduire la charge de la dette pour les gouvernements des pays en développement fortement endettés comprennent l'annulation de la dette et la conversion de dettes en projets de développement durable. Les institutions de Bretton Woods pourraient jouer un rôle plus dynamique afin de satisfaire les besoins financiers des pays en développement pour la réalisation des buts et objectifs relatifs aux établissements humains.

## **E. Interactions entre l'eau, l'assainissement et les établissements humains**

134. Le développement d'établissements humains viables, y compris des services adéquats d'adduction d'eau et d'assainissement, est inextricablement lié – en tant que cause et en tant qu'effet – à la réduction de la pauvreté et aux autres objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs de développement internationalement convenus, en particulier ceux qui figurent dans Action 21 et dans le Plan d'application de Johannesburg. La fourniture de logements décents et sûrs, d'eau potable salubre et d'un assainissement de base sont des facteurs essentiels qui contribuent aux modes de consommation et de production durables ainsi qu'au bien-être des ménages. Lorsque des personnes vivent dans des implantations spontanées sans sécurité d'occupation, elles peuvent être privées d'un accès au crédit pour financer des investissements dans l'amélioration des logements, y compris l'eau potable et l'assainissement; elles peuvent aussi avoir des incitations limitées lorsque l'expulsion est une menace constante; elles n'ont souvent pas accès aux réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement. Ces conditions de vie peuvent à leur tour entraîner des maladies et causer des taux élevés de mortalité infantile. Il arrive souvent que les filles ne fréquentent pas l'école soit parce qu'elles doivent aller chercher de l'eau et effectuer d'autres corvées soit parce qu'il n'y a pas d'installations sanitaires appropriées à l'école, ou les deux. Le manque d'eau, de routes et d'autres infrastructures peut dévier les investissements de ces collectivités, limitant ainsi leur accès à des possibilités d'emploi et perpétuant la pauvreté.

135. La planification intégrée du développement des établissements humains, y compris l'adduction d'eau et l'assainissement, fondée sur une participation multipartite, attire de plus en plus d'intérêt et d'adhésion en tant qu'option prometteuse pour résoudre les difficultés posées par l'urbanisation rapide dans le monde en développement. Cette option est encore dans une phase expérimentale dans de nombreux pays en développement, mais il y a d'énormes possibilités pour l'échange de données d'expérience et d'enseignements tirés, facilité par les technologies de l'information et des communications.

136. Les systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement sont littéralement la plomberie des établissements humains. Leur planification, leur conception et leur agencement, surtout dans les établissements humains en expansion rapide du monde en développement, bénéficieraient énormément d'une coordination préliminaire et étroite avec l'aménagement de l'espace et le zonage, la construction de logements, la planification des réseaux de transport, et les processus de planification d'autres réseaux d'intérêt public. Des services adéquats d'adduction d'eau et d'assainissement, ainsi que l'éducation sanitaire et la collecte et l'enlèvement efficaces des déchets solides, sont des éléments essentiels pour protéger la santé publique dans les établissements humains.

137. L'eau et l'assainissement présentent beaucoup de points communs et des interdépendances importantes qui exigent une coordination étroite des plans dans ces deux secteurs des services. Ces interactions peuvent créer de graves difficultés pour la gestion de l'eau et des eaux usées dans les zones arides et semi-arides, ainsi que dans les petits États insulaires en développement. Lorsque les services d'intérêt public sont responsables à la fois de l'adduction d'eau et de l'assainissement, certaines des interdépendances peuvent être traitées, par exemple, grâce à la planification de l'épuration des effluents et des eaux usées en tenant compte de la nécessité de protéger la qualité de l'eau et les sources d'eau potable. Même dans ce cas, le cadre national juridique et réglementaire devrait prévoir des mécanismes pour une coopération entre les secteurs et le règlement des différends. Les plans de gestion intégrée des ressources en eau pourraient fournir un vaste cadre englobant non seulement l'adduction d'eau et l'épuration des eaux usées, mais également l'utilisation d'autres options, telles que la gestion fondée sur la demande et le recyclage et la réutilisation des eaux usées. La prise de conscience croissante de la valeur de l'eau pour le maintien d'écosystèmes sains et des services qu'ils fournissent exige également une approche intégrée.

138. Les stratégies nationales de développement durable pourraient fournir le plan directeur pour une planification intégrée des ressources en eau, de l'assainissement et des établissements humains, mais en dernier ressort, l'approche devra être adoptée et appliquée au niveau local. Le renforcement des capacités et l'assistance technique, y compris le renforcement des institutions de formation, pourraient appuyer la mise en œuvre d'approches intégrées.

139. La planification intégrée et la prise de décisions à tous les niveaux seraient améliorées par une coordination et des mécanismes de consultation solides entre les autorités locales et les organisations communautaires et grands groupes. Des consultations intensives avec la collectivité et sa participation au processus de planification dès le début permettraient de réduire les risques d'erreurs de planification coûteuses et de création d'établissements humains défectueux.

L'intégration complète des implantations spontanées et de leurs habitants dans les processus de planification intégrée serait une condition fondamentale de leur succès.

140. Les femmes, qui sont généralement les principales responsables des activités du ménage et les principaux agents de changement au niveau de la collectivité, peuvent jouer un rôle central dans les approches intégrées concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains. La participation active des femmes à la planification et à la prise de décisions, en tenant compte des interactions entre l'eau, l'assainissement, le logement, la santé, l'éducation et d'autres aspects du bien-être de la famille, peut améliorer dans une large mesure la conception et l'application de politiques et programmes intégrés.

141. La mobilisation d'un appui financier pour l'exécution de plans et programmes intégrés concernant les établissements humains pourrait également suivre une approche intégrée. Des investissements coordonnés seraient nécessaires pour une vaste gamme de projets ayant des objectifs très différents et des besoins en capitaux et des délais de remboursement différents, depuis les projets d'infrastructure et l'aménagement du site et la construction de logements jusqu'à la création d'entreprises productives, qui sont souvent des microentreprises et des petites entreprises. Une option qui fait actuellement l'objet d'un projet pilote au niveau mondial et qui vise à mobiliser un mélange de fonds provenant de sources publiques et privées est le Fonds pour l'amélioration des taudis d'ONU-Habitat. Une autre option consisterait à offrir des garanties pour les prêts afin d'appuyer les emprunts internationaux effectués par des institutions financières nationales spécialisées dans les prêts pour des infrastructures urbaines ou le financement de logements à un coût abordable. Une option supplémentaire consisterait à renforcer les capacités d'obtention de recettes et d'accès aux marchés des capitaux des autorités locales.

### **III. Adoption du rapport de la réunion préparatoire intergouvernementale**

142. À sa 11<sup>e</sup> séance, le 4 mars 2005, la Commission était saisie du projet de rapport de la réunion préparatoire intergouvernementale, tel qu'il figure dans le document E/CN.17/IPM/2005/L.2, ainsi que du résumé des débats interactifs établi par le Président.

143. À la même séance, la Commission a adopté le rapport, tel que modifié oralement, et pris note du résumé du Président aux fins de transmission à la Commission du développement durable à sa treizième session, en avril 2005.

#### *Notes*

<sup>1</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 9 (E/2004/29).*